

Montréal, le 28 août 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Louise Tremblay MILLER, THOMSON 1000, rue de la Gauchetière ouest, bureau 3700 Montréal (Québec) H3B 4W5

Objet: Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du

1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, d'approbation du plan d'approvisionnement

et de modification des tarifs à compter du 1er janvier 2018

Dossier de la Régie : R-4003-2017

Me Tremblay,

La Régie a pris connaissance de la lettre du 24 août 2017 de Gazifère l'informant qu'elle ne sera pas en mesure de déposer sa preuve au soutien de la phase 2 du dossier mentionné en titre dans le délai prévu au *Guide de dépôt* et qu'elle entend déployer tous les efforts nécessaires afin de pouvoir procéder au dépôt de cette preuve le ou avant le 15 septembre prochain.

Considérant son calendrier réglementaire, la Régie vous avise qu'elle ne sera pas en mesure de tenir une audience cet automne pour la phase 2 du dossier mentionné en titre si Gazifère ne dépose pas sa preuve au soutien de cette phase au plus tard le 5 septembre prochain.

La Régie demande à Gazifère de lui signifier son intention à cet égard au plus tard le mercredi 30 août prochain à 12 h.

Veuillez agréer, Me Tremblay, l'expression de nos salutations distinguées.

Louis Legault pour :

Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie de l'énergie PM/jf

www.regie-energie.gc.ca